

Protéger les Canadiens



Rapport annuel de la
Commission canadienne de sûreté nucléaire
2004-2005



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

Table des matières

I. La Commission canadienne de sûreté nucléaire	
Lettre au ministre	1
Message de la première dirigeante	6
La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Comité de direction	7
II. La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Aperçu	
Mission et vision	8
Politique de réglementation et exécution du programme	8
La CCSN et les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes	9
Défis et risques	10
Survol du rendement en 2004-2005	12
III. La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Rendement par rapport aux plans	
Résultats : 1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique	17
2. Des personnes et des organisations qui exploitent de façon sûre et se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	20
3. Un degré élevé de conformité aux règlements	21
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	26
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	31
6. Gestion et infrastructure habilitante	32
Mesures du rendement	34
IV. La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Contexte	
Cadre stratégique de la CCSN	38
Gouvernance à la CCSN	39
Organisation de la CCSN	40
V. Fiche de rendement des centrales nucléaires – À jour au mois de janvier 2005	41
VI. États financiers	42

Pour plus de renseignements

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Bureau des communications et des affaires réglementaires

280, rue Slater, C.P. 1046, Succursale B

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : (613) 995-5894 ou 1 800 668-5284 (au Canada) Télécopieur : (613) 995-5086

Courriel : info@cnsccsn.gc.ca

Site Web : www.suretenucleaire.gc.ca

Publication autorisée par l'honorable R. John Efford, C.P., député

Ministre de Ressources naturelles Canada

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2005

Numéro de catalogue CC171-2005F

ISBN 0-662-74469-1

Veillez noter que le Rapport annuel du tribunal de la Commission canadienne de sûreté nucléaire 2004-2005 se trouve au verso du présent document.

Les photographies sur les pages 3 et 22 sont à titre gracieux d'Elektta Inc., de Norcross (Géorgie), É.-U. La photographie sur la page 30 est à titre gracieux de Dean Calma/Agence internationale de l'énergie atomique.



Imprimé sur du papier recyclé

I. La Commission canadienne de sûreté nucléaire

Lettre au ministre de Ressources naturelles Canada,
l'honorable R. John Efford

L'honorable R. John Efford
Ministre de Ressources naturelles Canada
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005. Ce rapport est présenté conformément à l'article 72 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente et première dirigeante,



Linda J. Keen



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada



Protéger les Canadiens

Le régime de réglementation de la CCSN exige que les titulaires de permis conçoivent, construisent et exploitent leurs installations de manière sécuritaire en tout temps.

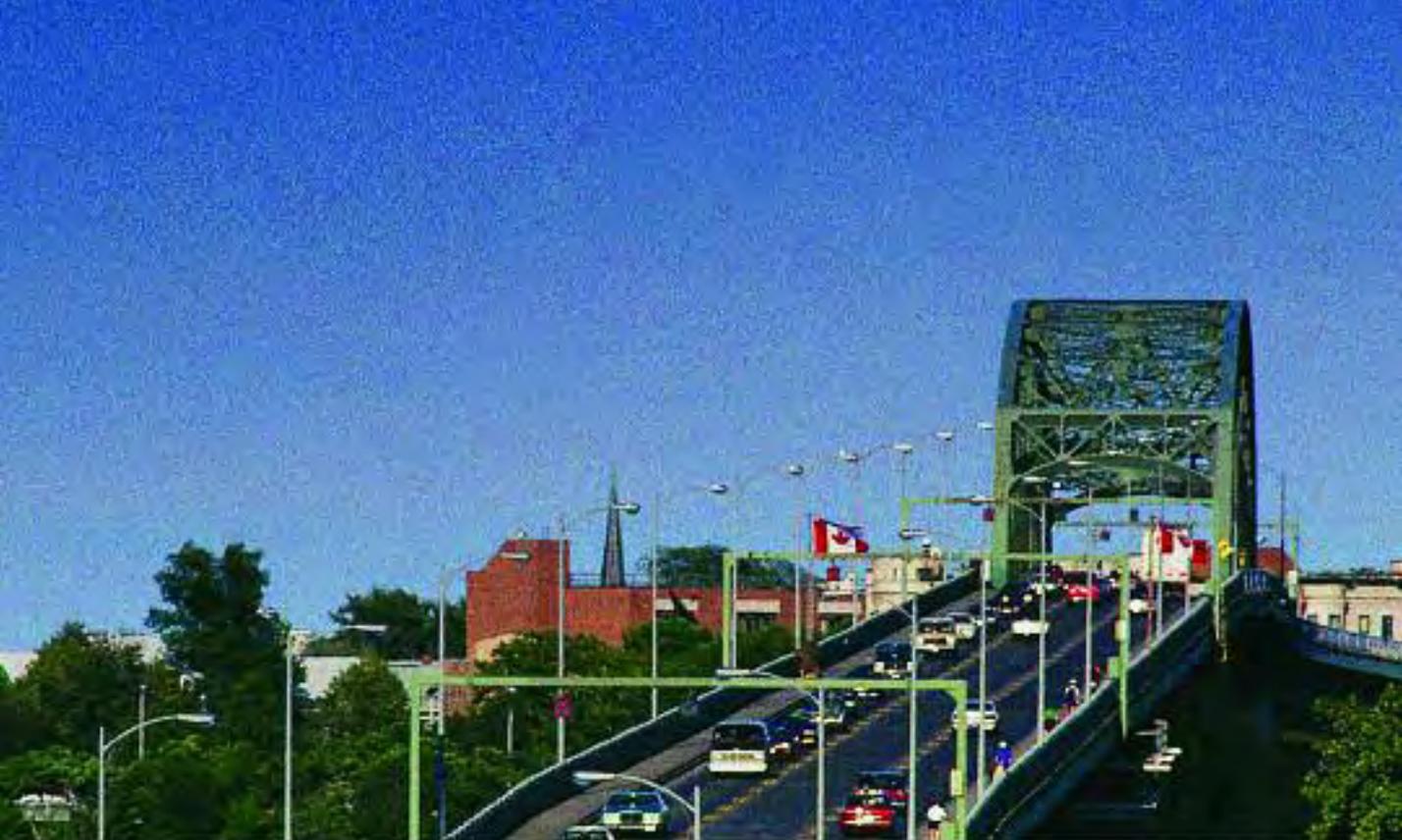




Protéger **la santé** des Canadiens

La CCSN doit constamment faire preuve de vigilance à cause de l'augmentation de la demande et du développement des nouvelles technologies dans les domaines de la médecine nucléaire et de la radiothérapie.





Protéger la sécurité des Canadiens

Pour protéger les Canadiens, la CCSN a entrepris de nouvelles et importantes initiatives en matière de sécurité pour les installations et les substances nucléaires.





Protéger l'environnement des Canadiens

En raison de ses responsabilités environnementales en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et d'autres lois pertinentes, la protection de l'environnement revêt une importance majeure pour la CCSN.



Message de la première dirigeante

Linda J. Keen

Il me fait grandement plaisir de présenter le *Rapport annuel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (CCSN) 2004-2005.

Pour la quatrième année de mon mandat en tant que présidente et première dirigeante, j'ai décrit dans ce rapport les mesures importantes prises par la CCSN au cours de l'année écoulée, à titre d'organisme de réglementation nucléaire du Canada, en vue d'atteindre notre mission, à savoir protéger la santé, la sûreté et la sécurité ainsi que l'environnement, et assurer le respect des obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au nom des Canadiens et des Canadiennes, la CCSN continue d'exercer un contrôle réglementaire efficace sur l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes efforcés de veiller à ce que la CCSN gère ses activités de manière efficace. Nous continuons, en sus de notre travail essentiel d'autorisation et d'inspection de la conformité, à améliorer notre solide cadre de réglementation et nous nous sommes engagés à mettre en œuvre des pratiques de gestion de la qualité. Nous avons déjà mis en œuvre un système de gestion intégrée afin de définir et d'appliquer des pratiques et des principes de gestion communs, d'harmoniser les améliorations actuelles et futures et de lier des secteurs clés d'activités aux résultats. De plus, nous avons lancé un programme d'amélioration de la réglementation des centrales nucléaires afin d'assurer une surveillance réglementaire la plus efficace possible. La CCSN a également accompli des progrès appréciables dans la documentation des bases d'autorisation qui s'appliquent à la conception des réacteurs de puissance. Ce projet de norme de la CCSN servira à établir l'admissibilité à un permis pour tout nouveau réacteur au Canada.

Sur le plan international, la CCSN a participé aux efforts visant à garantir l'utilisation sécuritaire et pacifique des substances nucléaires. Parmi les points saillants de l'année écoulée, il faut mentionner : l'adoption d'un régime international harmonisé de réglementation des sources radioactives, un examen international complet par les pairs du programme canadien des centrales nucléaires, le renforcement des lignes directrices

régissant l'exploitation sûre des réacteurs de recherche partout au monde, le renforcement des exigences de radioprotection applicables aux transporteurs, l'amélioration du régime des garanties pour le contrôle de l'utilisation des substances nucléaires au Canada et le resserrement des contrôles à l'importation et à l'exportation des substances nucléaires.

Ajoutons que la CCSN a lancé en mars 2005 une stratégie des valeurs et de l'éthique conçue sous le thème « *Aider les bonnes personnes à faire les bonnes choses* ». Il s'agit d'un élément clé d'une saine structure de gouvernance. Grâce à une stratégie claire des valeurs et de l'éthique, le personnel de la CCSN possède des outils pratiques qui le guident pour prendre des décisions éthiques dans le cadre du travail, tout en renforçant les rapports de la CCSN avec les titulaires de permis et les parties intéressées. Comme par le passé, le Groupe de la vérification et de l'éthique de la CCSN demeure responsable des vérifications internes rigoureuses et, depuis 2005, il assume un nouveau rôle, soit celui de recevoir les dénonciations d'actes répréhensibles et de mener les enquêtes appropriées, conformément au projet de loi C-11 intitulé *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles*.

Comme vous le constaterez dans ces pages, la CCSN a fortement progressé dans tous les aspects de son mandat. De nombreux défis demeurent, mais les réalisations que nous avons accomplies jusqu'à maintenant nous permettent de continuer sur des bases solides.

Aussi, notre engagement envers les Canadiens et les Canadiennes demeurera inébranlable, car nous devons protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et assurer le respect des obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Quels que soient notre croissance ou les nouveaux défis auxquels nous devons répondre, cette mission demeure notre préoccupation constante.



Linda J. Keen, M.Sc.

Comité de direction

Le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire est dirigé par une première dirigeante qui préside le Comité de direction, chargé de gérer l'organisme.



Linda J. Keen
Présidente et première dirigeante



Ken Pereira
Premier vice-président
Opérations



Ginette Bergeron
Vice-présidente
Services de gestion



Marc Leblanc
Secrétaire de la Commission



Ken Wagstaff
Directeur exécutif
Bureau des affaires
internationales



James Clarke
Directeur exécutif
Bureau des affaires
réglementaires



Jacques Lavoie
Directeur
Service juridique
Avocat général